

RÈGLES OFFICIELLES DU CONCOURS : 3^e anniversaire CONFETTI

Période du concours et commanditaire

Aucun achat requis. La période d'éligibilité commence à 10 h HAE le samedi 1^{er} octobre 2022 (la « date de début du concours ») et se termine à 17 h HAE le dimanche 2 octobre 2022 (la « date de clôture du concours »). Pour des informations spécifiques sur les prix, veuillez consulter la section « Prix » ci-dessous.

Les employés, affiliés, dirigeants, administrateurs, agents et sociétés liées de Morguard, y compris, mais sans s'y limiter, les agences de publicité et de promotion (collectivement les « commanditaires du concours »), n'auront aucune responsabilité pour toute réclamation découlant de la participation au concours 3^e anniversaire CONFETTI ou tout prix décerné.

Le concours n'est pas ouvert aux employés, représentants et agents de Place Rosemère et MORGUARD (collectivement les « commanditaires de l'événement ») ou aux employés de tout détaillant situé dans les commanditaires de l'événement ou les sociétés affiliées, les agences de publicité et de promotion des commanditaires de l'événement.

Les participants au concours sont réputés avoir accepté les règles énoncées ci-dessous (les « règles du concours »), qui peuvent être modifiées sans préavis, et libèrent automatiquement les commanditaires du concours et toute autre personne ou entité associée de quelque manière que ce soit au concours, leurs sociétés affiliées, filiales, administrateurs, dirigeants, employés, agents et leurs agences de publicité et de promotion respectives, de toute responsabilité découlant du concours, y compris, sans s'y limiter, la sélection des gagnants et l'administration des concours.

En participant au concours, tous les participants acceptent les conditions générales du règlement du concours suivant et acceptent d'être liés par celles-ci.

Admissibilité

Pour participer, vous devez (a) être un résident canadien légal; (b) résider au Québec pendant la durée du concours et lors de la participation au prix ; et (c) avoir atteint l'âge de 16 ans dans votre province ou territoire de résidence au moment de l'inscription. Vous n'êtes pas éligible si vous êtes un dirigeant, un administrateur, un agent ou un représentant du Sponsor, de ses sociétés affiliées (y compris les sociétés mères, sœurs, liées et filiales) ou toute autre partie impliquée de quelque manière que ce soit dans le développement ou l'administration de ce Concours, y compris les agences de publicité, de promotion ou de relations publiques, les fournisseurs de matériel ou de services liés au concours, ou un membre de la famille immédiate (conjoint, y compris les conjoints de fait, parent, frère ou sœur ou enfant, quel que soit leur lieu de résidence) ou membre du ménage de tout tel employé, dirigeant, administrateur, agent ou représentant. Les groupes, associations et entités ne peuvent pas participer.

Comment participer

Aucun achat requis. Visitez la Cour Centrale de Place Rosemère et tourner la roue chanceuse pour courir la chance de remporter des prix de participations et des cartes-cadeaux des marchands participants de Place Rosemère. Tous les participants courent la chance de gagner une carte-cadeau de Place Rosemère ou de nos marchands participants entre 10 \$ (10 dollars) et 100 \$ (cent dollars) ou un prix de participation de Place Rosemère et de nos marchands participants. Tous les gagnants seront notifiés instantanément à la roue chanceuse située dans la cour centrale. Heures d'opération du jeu: Samedi de 10 h à 17 h et dimanche de 11 h à 17 h.

Limite de participation

UNE (1) PARTICIPATION PAR PERSONNE PAR JOUR POUR LA DURÉE DU CONCOURS, QUANTITÉS LIMITÉES.

Les inscriptions en retard, perdues, volées, illisibles, endommagées, mal acheminées, mutilées, brouillées ou incomplètes, altérées ou autrement irrégulières, reproduites mécaniquement, soumises à l'aide de moyens robotiques, automatisés, programmés, non autorisés, interdits ou illicites, contiennent des informations fausses ou invalides, incluses dans un dépôt groupé (par exemple, plusieurs participations soumises par le même participant), soumises au nom d'une autre personne, ou des participations qui ne sont pas conformes ou ne satisfont pas à l'une ou à l'ensemble des conditions du présent règlement telles que déterminées par le commanditaire (collectivement, " Participations inadmissibles et/ou invalides »), à sa seule et absolue discrétion, peuvent être jugées nulles. Toutes les participations deviennent la propriété du commanditaire dès leur réception et aucune ne sera retournée.

Confirmation du gagnant

Tous les gagnants seront notifiés instantanément à la roue chanceuse située dans la cour centrale pendant la période du concours commencent à 10 h HAE le samedi 1^{er} octobre 2022 (la « date de début du concours ») et se terminent à 17 h HAE le dimanche 2 octobre 2022 (la « date de clôture du concours »).

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de participations reçues pendant la période du concours.

Le gagnant récupérera son prix directement à la cour centrale. Une preuve d'identité, y compris la preuve que le participant sélectionné est le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique associée à la participation sélectionnée, doit être fournie sur demande. Si un participant sélectionné ne peut être confirmé comme gagnant comme ci-dessus, à la seule et absolue discrétion du commanditaire, son droit de recevoir un prix peut être annulé et le prix peut être attribué à un autre participant admissible. Le commanditaire ne sera pas responsable des tentatives infructueuses de contacter un participant sélectionné.

Prix

Un total de cent-cinquante-quatre (154) prix peut être gagnée par tirage au sort avec la roue chanceuse pendant la durée du concours. Une moyenne de soixante-quinze (75 prix) par jour seront tirées. Total des prix : trois-mille-cent-soixante-dix dollars (3 170.00 \$)

- Deux (2) cartes-cadeaux de cent dollars (100 \$) de Place Rosemère
- Deux (2) cartes-cadeaux de cinquante dollars (50 \$) de Place Rosemère
- Trente-trois (33) cartes-cadeaux de vingt-cinq dollars (25 \$) de Place Rosemère
- Quatre-vingt-onze (91) cartes-cadeaux de dix dollars (10 \$) de Place Rosemère
- Deux (2) cartes-cadeaux de vingt-cinq dollars (25 \$) de la boutique Mia Bijoux
- Quatre (4) cartes-cadeaux de vingt-cinq dollars (25 \$) de Sports Experts
- Deux (2) cartes-cadeaux de cinquante dollars (50 \$) de Sports Experts
- Trois (3) cartes-cadeaux de cinquante dollars (50 \$) de la boutique Cliq
- Une (1) carte-cadeau de cinquante dollars (50 \$) de la boutique Caleçon vos goûts
- Cinq (5) cartes-cadeaux de dix dollars (10 \$) de la boutique Mievic
- Deux (2) cartes-cadeaux de cinquante dollars (50 \$) du Spa Finlandais
- Une (1) carte-cadeau de cinquante dollars (50 \$) de la boutique La Vie en Rose
- Une (1) carte-cadeau de vingt-cinq dollars (25 \$) de la boutique 1850
- Un (1) panier cadeau d'une valeur de 100 \$ de Fruits & Passion
- Un (1) panier cadeau d'une valeur de 100 \$ de Dans un Jardin
- Un (1) bracelet pour homme d'une valeur de 100\$ de la bijouterie Doucet Latendresse
- Deux (2) colliers Bijoux Elle en argent de quatre-vingt dollars chacun (80\$) de la boutique Orodiam

Les prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être transférés, échangés, combinés ou utilisés de concert avec un autre concours ou une autre offre. Les commanditaires du concours se réservent le droit de substituer un prix de valeur au moins égale en cas d'indisponibilité, pour quelque raison que ce soit, du prix annoncé.

Les commanditaires du concours se réservent le droit de vérifier si les gagnants du concours satisfont à tous les critères d'admissibilité du concours. Les gagnants peuvent également être tenus de répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'habileté mathématique. Les décisions des commanditaires du concours sont définitives et sans appel pour toutes les questions liées à la promotion et à l'attribution des prix.

Libérer

En participant au concours, les participants dégagent et dégagent de toute responsabilité les commanditaires du concours, leurs agences de publicité et de promotion, leurs sociétés affiliées et leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, partenaires, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et ayants droits respectifs en lien avec ce concours ou, s'il est déclaré gagnant, le prix. Avant d'être déclaré gagnant, le participant pourra être tenu de signer et de retourner, dans un délai stipulé, une déclaration de conformité au règlement du concours ainsi qu'une décharge de responsabilité et de publicité. En acceptant un prix, les gagnants consentent à l'utilisation de leur nom, lieu de résidence, déclarations vocales et photographies ou autres ressemblances à des fins publicitaires, publicitaires ou d'information sur tout support ou format sans autre compensation ni préavis.

Toutes les participations deviennent la propriété du commanditaire et aucune ne sera retournée. Aucune correspondance ne sera échangée sauf avec le participant sélectionné.

Ce concours se déroulera conformément au présent règlement du concours, sous réserve de modification par les commanditaires du concours. Les participants doivent se conformer au présent règlement du concours et seront réputés avoir reçu et compris le règlement du concours en participant au concours. Les conditions de ce concours, telles qu'énoncées dans le présent règlement du concours, ne sont pas sujettes à modification ou contre-offre, sauf tel qu'énoncé dans les présentes.

Tout différend relatif au concours (y compris, sans s'y limiter, un différend quant à savoir si un participant s'est conformé à tous les règlements officiels) sera résolu par les commanditaires du concours à leur seule et entière discrétion. Toutes les décisions des commanditaires du concours seront définitives et exécutoires.

Les commanditaires du concours n'assument aucune responsabilité en cas de panne d'Internet pendant la période promotionnelle, de tout problème ou dysfonctionnement technique de tout réseau ou ligne téléphonique, système informatique en ligne, serveur, fournisseur d'accès, équipement informatique, logiciel, panne de tout courriel ou la congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ceux-ci, y compris toute blessure ou dommage à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne lié à ou résultant de la lecture ou du téléchargement de tout matériel de la promotion. Les commanditaires du concours se réservent le droit, à leur seule discrétion ; d'annuler ou de suspendre la partie e-mail du concours si un virus, un bogue ou toute autre cause échappant à leur contrôle raisonnable corrompait la sécurité de la bonne administration du concours. Toute tentative d'endommager délibérément un site Web ou de saper le fonctionnement légitime de cette promotion constitue une violation des lois pénales et civiles. Si une telle tentative était faite, les commanditaires du concours se réservent le droit de demander des recours et des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi, y compris des poursuites pénales.

Si l'identité d'un participant est contestée, le titulaire autorisé du compte de l'adresse de courriel associée à la participation sera réputé être le participant. La personne affectée à l'adresse e-mail pour le domaine associé à l'adresse e-mail soumise est considérée comme le titulaire autorisé du compte. Un participant sélectionné peut être tenu de fournir une preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse de courriel associée à la participation sélectionnée. Toutes les inscriptions doivent être soumises à partir d'un compte de messagerie valide qui peut être identifié par une recherche inversée de nom de domaine. Le seul déterminant de l'heure aux fins de la réception d'une participation valide au concours sera la ou les machines du serveur du concours.

Ce concours est nul là où la loi l'interdit et est assujetti à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales applicables.

Confidentialité

Le commanditaire recueille et utilise les renseignements personnels des participants dans le but d'administrer ce concours et d'attribuer le prix. Le nom du gagnant peut figurer dans les documents du commanditaire. Les participants ne recevront aucune communication marketing à moins qu'ils n'y consentent. Veuillez consulter la politique de confidentialité du sponsor ici <http://morguard.com/privacy>.

Propriété intellectuelle

Toute la propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques de commerce, les noms commerciaux, les logos, les conceptions, le matériel promotionnel, les pages Web, les codes sources, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations appartiennent au commanditaire et/ou à ses sociétés affiliées. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par le droit d'auteur ou de la propriété intellectuelle sans le consentement écrit exprès de son propriétaire est strictement interdite.